

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 janvier 2018

#comptoirmm

Le comptoir mm de la nouvelle entreprise de Malakoff Médéric présente les résultats de son étude sur le télétravail

Le télétravail concerne aujourd'hui déjà un quart des salariés¹. Seuls 6 % de l'ensemble des salariés le pratiquent de manière contractuelle. Pour la majorité des salariés et des dirigeants concernés, le travail à distance permet d'accroître l'autonomie (pour 90 % des télétravailleurs interrogés) et l'engagement des salariés (pour 82 % des dirigeants). Bien que 58 % des salariés concernés se disent très satisfaits de cette pratique, certains y voient un risque de perte de lien social et d'esprit d'équipe (pour 65 % d'entre eux et 47 % pour les dirigeants). Tant du côté des salariés que des dirigeants, la non pratique du télétravail ne résulte pas d'une opposition mais plutôt d'une incompatibilité avec le métier exercé ou le secteur d'activité (cité par 65 % des salariés non-télétravailleurs et 90 % des dirigeants qui n'ont pas mis en place cette pratique).

L'intégralité de ce dossier est disponible sur [Le comptoir mm de la nouvelle entreprise](#) créé par Malakoff Médéric pour décrypter les enjeux de l'entreprise liés au capital humain et partager les pratiques émergentes du télétravail.

Une pratique déjà largement répandue, majoritairement de manière non contractualisée

Le télétravail **contractualisé** ne concerne que **6 % des salariés**, alors que 19 % des salariés travaillent à distance de façon informelle et non contractualisée.

Les secteurs de l'information et la communication sont surreprésentés tant dans le cadre contractuel (16 %) que non contractuel (37 %). Il en va de même pour le secteur des services en général (respectivement 11 % et 31 %). **Les cadres** sont eux aussi particulièrement représentés à la fois dans le télétravail contractuel (17 %) et non contractuel (42 %), de même que les **salariés aidants** (18 % et 25 %).

57 % des télétravailleurs travaillent à distance au **moins un jour par semaine**. 47 % travaillent depuis leur **domicile** au moins un jour par semaine (48 % des télétravailleurs à domicile disposent

¹ Enquête conduite en novembre 2017 par Ifop auprès d'un échantillon représentatif de 1507 salariés (questionnaire en ligne) et 401 dirigeants (interviews par téléphone) d'entreprises du secteur privé d'au moins 10 salariés.

d'une pièce aménagée à cet effet). Des **lieux alternatifs** sont également utilisés : espaces de travail partagé (23 % y travaillent au moins un jour par semaine) ou bureaux satellites (22 %).

Des bénéfices réels pour les salariés et pour l'entreprise

Les télétravailleurs estiment que cette pratique garantit une meilleure **autonomie** (90 %) et une plus grande **efficacité** (87 %) dans leur travail. Les bénéfices du télétravail se lisent également en termes de **bien-être et d'épanouissement personnel**. Il permet tout d'abord un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle (87 %). Et, plus concrètement, il rime avec diminution de la fatigue (86 %), meilleure santé (81 %), plus grand épanouissement dans le travail (78 %). Enfin, le télétravail présente des avantages en termes **d'économie financière** (83 %).

L'engagement des salariés (82 %) ainsi que la **responsabilisation** et l'autonomie (80 %) arrivent en tête des bénéfices cités par les dirigeants. Vient ensuite le gain en termes **d'image pour l'employeur** (68 %). 39 % des dirigeants indiquent également la **baisse de l'absentéisme** et ce chiffre atteint 58 % pour les entreprises de 250 salariés et plus.

Le télétravail jouit également d'une bonne image auprès des non pratiquants. 56 % d'entre eux aimeraient pouvoir bénéficier de cette possibilité, notamment pour aménager leurs horaires (66 %), réduire leur temps de trajet hebdomadaire (58 %) et bénéficier d'un cadre de travail plus confortable et plus calme (49 %).

Les risques liés au télétravail

Bien qu'ils soient en très grande majorité satisfaits de cette pratique, les télétravailleurs identifient plusieurs inconvénients au télétravail. Au premier plan, **le risque d'isolement social et de perte de l'esprit d'équipe** (65 %), suivi d'une difficulté accrue de séparer les temps relevant de la vie privée et ceux relevant de la vie professionnelle (59 %), et des temps de travail quotidiens plus élevés (55 %). Ils appréhendent également à 45 % un **retard dans leurs possibilités** d'évolution professionnelle.

Face au risque d'isolement, les télétravailleurs estiment que le temps de télétravail doit rester minoritaire ; selon eux, **la durée idéale de télétravail se situe autour de 2 jours par semaine** en moyenne.

Pour les dirigeants, le risque majeur est également celui de l'isolement social et de la perte de l'esprit d'équipe de leurs salariés (47 %). Ils déclarent aussi avoir **des difficultés à manager leurs collaborateurs à distance** (pour 38 % d'entre eux et jusqu'à 50 % pour les entreprises de 250 salariés et plus).

Les télétravailleurs les moins satisfaits par cette pratique sont les salariés âgés de moins de 30 ans (16 %), les ouvriers (16 %) et les salariés sans enfants (13 %).

58 % des salariés interrogés déclarent ne pas savoir que **les ordonnances du 22 septembre 2017** ont assoupli les règles de mise en œuvre du télétravail. Les personnes déjà concernées par le sujet (télétravailleurs contractuels, salariés du secteur des Services, cadres et salariés aidants) sont davantage au fait de ces dispositifs légaux.

81 % des personnes interrogées considèrent néanmoins que ces ordonnances sont une bonne chose. 40 % des salariés s'attendent à ce que le télétravail se développe dans leur entreprise, une vision partagée par 16 % des dirigeants.

Contacts Presse :

MALAKOFF MÉDÉRIC

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

ealfandari@malakoffmederic.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Lauranne Guirlinger : +33 6 48 26 21 73

lguirlinger@image7.fr

À propos de Malakoff Médéric

Malakoff Médéric est un acteur majeur de la protection sociale complémentaire, qui exerce deux métiers (chiffres au 31 décembre 2016) :

- l'assurance de personnes (santé, prévoyance, épargne retraite), avec 3,8 Mds€ de chiffre d'affaires récurrent, 4,9 Mds€ de fonds propres et une marge de solvabilité supérieure à 2 fois l'exigence réglementaire Solvabilité 2. Malakoff Médéric assure la santé et la prévoyance de 212 000 entreprises, et couvre 4,8 millions de personnes au titre d'un contrat collectif et 1,8 million au titre d'un contrat individuel.
- la gestion de la retraite complémentaire avec 10,8 Mds€ de cotisations encaissées et 16,5 Mds€ de prestations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de 207 000 entreprises, 2,8 millions de salariés cotisants et 2,9 millions de retraités.

Le Groupe étant paritaire, mutualiste et à but non lucratif, sa gouvernance garantit la prise en compte et la défense des intérêts des entreprises et des salariés.

www.malakoffmederic.com

À propos du Comptoir mm de la nouvelle entreprise

Malakoff Médéric mène depuis une dizaine d'années des études et des travaux de recherche autour du capital humain. Une des études de référence conduites par le Groupe vise à mieux comprendre les déterminants du bien-être des salariés et le lien avec la performance des entreprises.

Aujourd'hui, le Groupe va plus loin dans l'accompagnement des entreprises qui souhaitent mettre l'humain au cœur de leurs organisations :

- en investiguant les nouveaux défis liés au capital humain (nouveaux modes de travail, transformation numérique, allongement de la vie professionnelle...);
- en identifiant les pratiques émergentes en réponse à ces mutations;
- en partageant largement cette connaissance pour orienter l'action.

À cette fin, Malakoff Médéric crée le **Comptoir mm de la nouvelle entreprise**, un lieu de production d'études et d'expérimentations, de partage et de rencontres, de diffusion des connaissances à travers un site dédié (<http://www.lecomptoirmm.com/>), les réseaux sociaux, et des publications spécifiques.

Pour accéder à l'ensemble des dossiers du Comptoir mm de la nouvelle entreprise :

<http://www.lecomptoirmm.com>

 @malakoffmederic

 Malakoff Médéric